



## Un haut degré de ségrégation résidentielle dans l'agglomération de Besançon

**B**esançon fait partie des unités urbaines qui se caractérisent par une forte surreprésentation de la population « aisée » dans les communes de la banlieue et des ménages à bas niveau de vie dans la ville-centre. La ségrégation résidentielle est importante et les ménages à bas revenus sont particulièrement concentrés dans quelques quartiers de la ville-centre.

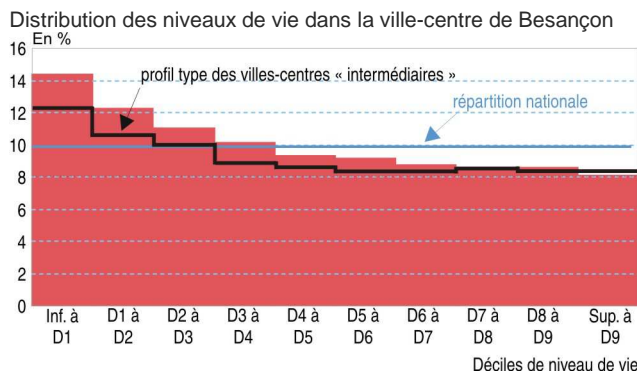
Aline Faure, Audrey Mirault

L'analyse de la distribution des niveaux de vie des ménages dans les plus grandes unités urbaines de province fait apparaître trois grands profils de villes-centres et deux profils de banlieues. Ces profils diffèrent par la façon dont les ménages à haut et bas niveaux de vie sont sur ou sous-représentés, définissant ainsi six grands groupes. Besançon fait partie des agglomérations où la banlieue est « aisée » et la ville-centre qualifiée « d'intermédiaire » (cf. « *Pour en savoir plus* »). Marseille, Strasbourg, ou encore Amiens, Poitiers, Limoges appartient également à cet ensemble.

Les ménages à bas revenus sont très présents dans la ville-centre de Besançon : 27 % d'entre eux ont un niveau de vie inférieur au seuil national du 2<sup>e</sup> décile (cf. *définitions*). C'est quatre points de plus que l'ensemble des agglomérations de son groupe. Les ménages à hauts revenus sont moins présents qu'au niveau national, mais sont tout de même représentés : 17 % des ménages de la ville-centre de Besançon comme des agglomérations de même profil ont un niveau de vie supérieur au seuil national du 8<sup>e</sup> décile (figure 1). Ce profil de ville-centre « intermédiaire » se distingue de celui en « U » où bas et hauts niveaux de vie sont plus fréquents que dans la situation nationale et du profil « à bas revenus » qui se caractérise par une faible représentation des ménages à haut niveau de vie.

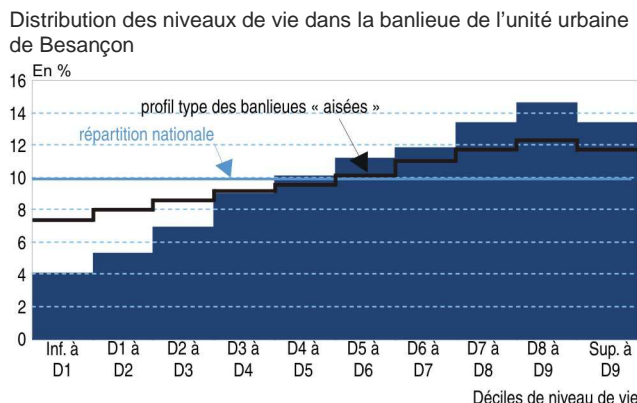
Dans les communes de la banlieue bisontine, la répartition est plus inégalitaire (figure 2) que dans l'ensemble des agglomérations de même profil : les bas niveaux de vie représentent 9 % des ménages dans la banlieue bisontine, les hauts niveaux de vie 28 %. Ces proportions sont respectivement de 15 % et 24 % dans les banlieues du groupe dont fait partie l'unité urbaine de Besançon.

### 1 Les ménages à bas revenus surreprésentés à Besançon



Champ : France métropolitaine, ménages fiscaux dont le revenu déclaré est positif ou nul  
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2012

### 2 Une banlieue « aisée »



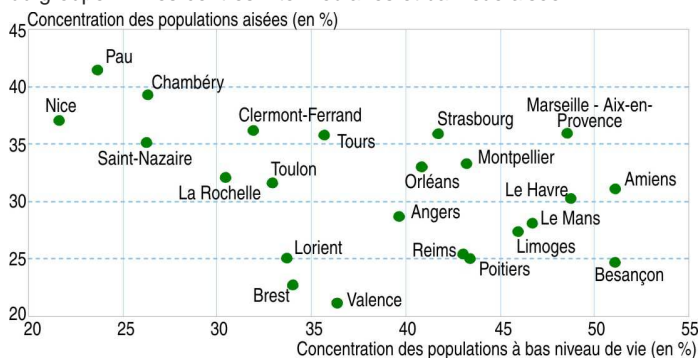
Champ : France métropolitaine, ménages fiscaux dont le revenu déclaré est positif ou nul  
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2012

La localisation résidentielle des ménages, subie ou choisie, est liée en partie aux politiques d'aménagement, notamment en matière de logement, qui favorisent plus ou moins la mixité sociale. La concentration spatiale des bas ou hauts revenus et leur degré de ségrégation résidentielle (cf. *définitions*) complètent l'approche par profil pour comprendre les différences entre les agglomérations.

Dans le pôle urbain bisontin, la concentration des ménages à bas niveau de vie est, avec Amiens, la plus marquée parmi les agglomérations de même profil (figure 3) : 51 % des ménages à bas revenus vivent dans des quartiers où ce type de population est particulièrement présent. Ces zones sont exclusivement situées dans la ville-centre (Planoise, Cité Brulard, Clairs soleils...), là où le logement social est prépondérant. Les ménages à hauts revenus sont moins concentrés spatialement, même s'ils sont surreprésentés au nord et à l'ouest de l'agglomération.

### 3 Forte concentration des ménages à bas revenus à Besançon

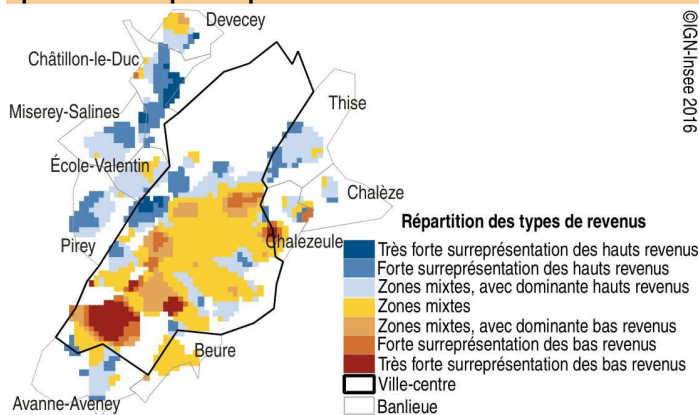
Concentration des hauts et bas niveaux de vie dans les agglomérations du groupe « villes-centres intermédiaires et banlieue aisée »



Champ : France métropolitaine, ménages fiscaux dont le revenu déclaré est positif ou nul  
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2012

Le pôle urbain de Besançon se caractérise par un niveau élevé de ségrégation résidentielle qui le situe au 10<sup>e</sup> rang national. Celle-ci est plus élevée dans la ville-centre qu'en banlieue et résulte davantage du degré de ségrégation des ménages à bas revenus que de celui des ménages à hauts revenus (figure 4). ■

### 4 Besançon, une des agglomérations où la ségrégation spatiale est la plus importante



Champ : France métropolitaine, ménages fiscaux dont le revenu déclaré est positif ou nul  
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2012

## Source et définitions

Le **fichier localisé social et fiscal** (Filosofi) de 2012 est issu du rapprochement des données fiscales exhaustives (déclaration de revenus des personnes physiques, taxe d'habitation et fichier d'imposition des personnes physiques) et des données sur les prestations sociales. Ces informations permettent de reconstituer un revenu déclaré (avant impôt) et un revenu disponible (après impôt et y compris prestations sociales) à des niveaux locaux fins.

Le **revenu disponible** d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs. Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Les **déciles de niveaux de vie** (D1 à D9) sont les valeurs qui partagent la distribution des niveaux de vie en 10 sous-populations d'effectifs égaux. Le 1<sup>er</sup> décile (resp. 9<sup>e</sup> décile) est le seuil en-dessous (resp. au-dessus) duquel se situent les 10 % des ménages ayant le plus faible (resp. haut) niveau de vie.

Dans cette étude, un ménage à **bas niveau de vie** (ou **bas revenus**) dispose d'un niveau de vie inférieur au seuil du 2<sup>e</sup> décile national et un ménage à **haut niveau de vie** (ou **hauts revenus**) dispose d'un niveau de vie supérieur au seuil du 8<sup>e</sup> décile national. Au niveau national, ces types de ménages regroupent chacun, par définition, 20 % des ménages.

Une **unité urbaine** (ou **agglomération** ou **pôle urbain**) est une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants. Lorsqu'une unité urbaine est constituée de plusieurs communes, les communes qui la composent sont soit **ville-centre**, soit **banlieue**. Si une commune représente plus de 50 % de la population de l'unité urbaine, elle est la seule ville-centre. Sinon, toutes les communes qui ont une population supérieure à 50 % de celle de la commune la plus peuplée, ainsi que cette dernière, sont villes-centres. Les communes urbaines qui ne sont pas villes-centres constituent la banlieue de l'unité urbaine. L'étude est centrée sur les 52 unités urbaines de province de plus de 100 000 habitants. L'unité urbaine de Paris est traitée à part.

L'**unité urbaine de Besançon** compte 134 600 habitants en 2012. Elle est composée d'une commune ville-centre (Besançon) et de dix communes de banlieue (Avanne-Aveney, Beure, Chalézeule, Châteillon-le-Duc, Devecey, École-Valentin, Miserey-Salines, Pirey, Thise).

La **concentration** des populations à bas niveaux de vie est le rapport entre le nombre d'habitants à bas niveau de vie vivant dans les espaces (carreaux de 200 mètres de côté) de l'unité urbaine où leur part est supérieure à 40 %, et l'ensemble des habitants à bas niveau de vie de l'unité urbaine. La concentration se définit de façon identique pour la population à haut niveau de vie.

La **ségrégation résidentielle** mesure ici la différence dans la spatialisation des populations selon leur niveau de vie. Si la distribution des niveaux de vie constatée dans l'unité urbaine est identique dans tous les sous-espaces (carreaux de 200 mètres de côté), alors la ségrégation est nulle. Elle serait maximale si dans chaque sous-espace un seul type de population était présent (« entre-soi » maximal).

## Pour en savoir plus :

- JM. Floch., Disparités de revenus et ségrégation dans les grands pôles urbains in « Les revenus et le patrimoine des ménages », *Insee Références*, édition 2016
- A. Mirault, F. Weinachter, O. Govignaux, F. Pezzoli, « Pauvreté et précarité dans la communauté d'agglomération du Grand Besançon : onze secteurs plus particulièrement concernés », *Insee Analyses Franche-Comté* n°3, novembre 2014
- A. Faure, A. Mirault, « Faible concentration spatiale des ménages à bas niveau de vie dans l'agglomération dijonnaise », *Insee Flash Bourgogne-Franche-Comté* n°10, juin 2016
- A. Faure, A. Mirault, « Agglomération de Montbéliard : les ménages à bas revenus concentrés dans les quartiers de la politique de la ville », *Insee Flash Bourgogne-Franche-Comté* n°11, juin 2016



Insee Bourgogne-Franche-Comté  
8 rue Louis Garnier  
25020 Besançon

Directeur de la publication :  
Patrick Pétour

Rédacteur en chef :  
Martine Azouguagh

ISSN : en cours

© Insee 2016